



Surface sup apt non déclaré sur acte notarial

Par **quip46**, le **29/07/2016** à **21:04**

bonjour.

je souhaiterais comprendre qui a fait l'erreur sur une surface pour mon apt. j'ai signé un compromis de vente avec une agence immobilière. lors de cette signature j'ai signé aussi le diagnostic qui stipulé entre autre que L'apt faisait 68m² loi carrez. entre la signature du compromis et l'acte de vente chez le notaire il y a eu des travaux et on agrandi les apts tt en réduisant les parties communes. de ce fait la surface de cet apt à augmenté de 6m². sur l'acte de vente il est tjrs stipulé que L'apt fait 68m².

maintenant que je le vends, c'est après qqs mois que je me rends compte de cette erreur et aimerais qui est responsable de tt ça. Car pour le moment j'ai été voir l'agence qui me renvoie vers le vendeur et le vendeur me répond qu'il n'est pas responsable.

merci d'avance